

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS

**Délibération  
N°2022-48**

Nombre de conseillers en exercice :	13	<b>VOTE</b> : pour :	10
<b>Présents :</b>	<b>10</b>	contre :	00
Absents :	03	abstentions :	00
Procurations :	00		
Votants :	10		
Corum	07		

Date de la convocation : 15/09/2022 Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022 à 20 H**

L'an deux mil vingt-deux le 19 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**PRESENTS :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**ABSENTS EXCUSES :** CHATEAU Baptiste /FAVRAT Florent/ SANDRAL Linda.

Locations

**OBJET :** location temporaire de la salle polyvalente de CERVENS aux habitants de DRAILLANT.

LE MAIRE EXPOSE à l'assemblée que la commune de Draillant a dû installer ses salles de classes dans leur salle polyvalente en raison de travaux qui ont lieu dans l'école. Les habitants de Draillant n'ont donc plus la possibilité de louer cette salle.

Le Maire de Cervens PROPOSE au conseil après échange avec le Maire de Draillant, de louer la salle polyvalente de Cervens aux habitants de Draillant au prix unique de 500 euros jusqu'à ce que la salle polyvalente de Draillant soit à nouveau proposée à la location des administrés de cette commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

VU le règlement municipal des salles communales de Cervens modifié,

- ⇒ DECIDE de louer la salle polyvalente de Cervens aux habitants de Draillant au prix unique de cinq cents euros (500 €).
- ⇒ PRECISE que cette décision deviendra caduque sitôt la salle polyvalente de Draillant ouverte à nouveau à la location des administrés de cette commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le 27/09/2022  
ID : 074-217400530-20220919-D202209\_48-DE

Le Maire, Gil THOMAS